



Déclarer une maladie professionnelle

- Fiche rédigée par **l'équipe éditoriale de WebLex**
- Dernière vérification de la fiche : 07/02/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 25/05/2018

Un stagiaire vous informe qu'il a contracté une maladie qu'il estime « professionnelle ». Comment devez-vous réagir ? Quelles sont vos obligations en la matière ? Quelles seront les conséquences si la maladie revêt effectivement un caractère professionnel ?

Maladie professionnelle : de quoi s'agit-il ?

Maladie « professionnelle » ? A un caractère « professionnel » la maladie contractée en lien direct avec l'emploi occupé. Attention, la maladie professionnelle n'est pas un accident du travail. Cette distinction est importante car le caractère professionnel de la maladie ou de l'accident n'est pas établi de la même manière.

Maladie professionnelle ou accident du travail ?

{ABONNEZ-VOUS}

Maladie professionnelle : une maladie à déclarer !

Qui ? C'est au salarié, et non à l'employeur, qu'il appartient de déclarer la maladie professionnelle auprès de la CPAM. Néanmoins, vous n'êtes pas dispensé de toute formalité.

Vous êtes informé.

{ABONNEZ-VOUS}